

« Les Cybercommunes »  
Conseil régional de Bretagne

Primé : *Josselin de Rohan*, président

**Idée**

Donner à tous les bretons un accès facile aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Le projet concerne 470 communes et 1 800 000 habitants.

**Objectif**

Susciter l'essor du secteur des services en télécommunication et mettre les ressources du multimédia au service du développement local et de l'aménagement du territoire.

**Démarche**

Le Conseil régional propose aux communes et communautés de communes une aide pour ouvrir des centres multimédia permettant l'accès du grand public aux NTIC.

**Contenu**

- . Conseil pour définir le projet, choisir le matériel, recruter l'animateur.
- . Aide financière pour l'équipement des sites Cybercommunes (80% de l'investissement).
- . assistance téléphonique pendant un an.
- . formation des animateurs et prise en charge d'une partie de leur rémunération (10% dans le cadre des emplois-jeunes).

**Moyens**

Engagement : 12 MF, dont 8 MF en investissements (pour 211 sites).

**Bilan**

Sur les 411 sites qui doivent ouvrir, 50 accueillent du public début 1999. L'appel à projet est reconduit pour 1999 qui verra l'ouverture d'un site commun Cybercommune et la mise en place d'un Club des animateurs.

**Commentaire du jury**

Effort réel dans un secteur encore peu abordé par les Régions, et intérêt de la dimension intercommunale.

**Contact** : *Alain Gérardin*, chargé de mission « Informatique-Télécommunications-Réseaux »  
☎ 02 99 27 12 77 / E-mail : [economie@region-bretagne.fr](mailto:economie@region-bretagne.fr)